

Info-Transfert

Bulletin sur le transfert de ferme au Québec

Modernisation, intensification et spécialisation accrues sont, depuis la Seconde Guerre mondiale, les maîtres mots d'un développement agricole aujourd'hui fortement critiqué par bon nombre d'acteurs : consommateurs, élus des municipalités rurales et certains agriculteurs préoccupés de qualité de vie et de développement durable.

Diane Parent
Québec

Sommaire :

- ? Les femmes en agriculture au Québec travaillent de plus en plus à temps plein sur la ferme alors que leurs confrères perdent du terrain à ce chapitre.
- ? Dans la panoplie des aides étatiques en vue de faciliter le transfert de ferme, la France a mis sur pied les contrats territoriaux d'exploitation.
- ? La prime à l'établissement du Québec est unique en Amérique du Nord. Comment cette prime a-t-elle évolué dans le temps ?

Un mot de l'équipe de rédaction

Comme on l'a vu dans le précédent numéro d'Info-Transfert, la multifonctionnalité de l'agriculture est un enjeu d'importance en Europe. En fait, la multifonctionnalité est au cœur des débats sur le développement et la transmission des exploitations agricoles dans les quinze pays de l'Union européenne. C'est à travers des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) que l'idée de multifonctionnalité prend forme concrètement dans la réalité des agriculteurs. Nous présentons ici un court article sur ce que sont les CTE et en quoi ils aident au transfert de la ferme et à l'établissement en agriculture. On le verra, ils constituent une formule originale dans des pays où l'agriculture vit une forte restructuration.

Dans un autre ordre d'idées, il est tout à fait intéressant de noter que le Québec se dé-

marque de la plupart des pays occidentaux en raison de l'augmentation du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture à temps plein. Partout ailleurs, c'est la tendance inverse qui s'observe. Plus intéressant encore, ce sont les agricultrices québécoises qui font des gains en matière de travail à temps plein en agriculture. Nous vous présentons quelques données sur le sujet.



Le Québec se démarque également sur le continent nord-américain par son programme d'aide à l'établissement, connu sous le nom de *Prime à l'établissement*.

En fait, le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où un tel programme existe. Nous allons en profiter dans ce numéro pour faire un bref rappel historique sur l'évolution de cette prime à l'établissement et les montants qui sont alloués aux jeunes qui se rendent éligibles à l'obtention de cette prime.

Dans ce numéro :

Le mot de la rédaction.	1
Les agricultrices du Québec gagnent du terrain.	1
Les contrats territoriaux d'exploitation.	2
La prime à l'établissement : le Québec se démarque.	3
Les contrats territoriaux (suite).	4

Les agricultrices du Québec gagnent du terrain

Aux États-Unis comme au Canada, on note depuis de nombreuses années une diminution du nombre d'agriculteurs à temps plein et une augmentation du nombre d'agriculteurs à temps partiel. Au Québec, les données indiquent que c'est l'inverse qui se produit alors que de 1991 à 1996, le nombre d'exploitants agricoles pratiquant l'agriculture à temps plein a connu une augmentation et le nombre d'exploitants à temps partiel une diminution. Il est intére-

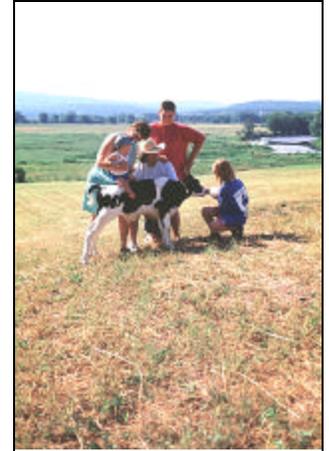
sant de constater cependant que dans tous les cas, ce sont les agricultrices qui gagnent du terrain. En effet, la hausse du nombre d'agriculteurs à temps plein est imputable aux femmes seulement. Ainsi, les agricultrices à plein temps augmentent leur nombre entre 1991 et 1996 de 7 620 à 8 020 alors que les agriculteurs passent de 27 375 à 27 205. La hausse chez les agricultrices à temps plein est imputable en majeure partie

(Suite page 2)

Les agricultrices (suite...)

au groupe d'âge des 35 à 54 ans. Par ailleurs, on observe une chute du nombre d'agriculteurs pratiquant l'agriculture à temps partiel qui est le fait des hommes uniquement. En fait, les agriculteurs à temps partiel passent de 12 700 à 12 320 entre 1991 et 1996. Dans la même période, les agricultrices passent de 5 600 à 5 705. Ici encore, les gains chez les agricultrices se sont faits en majeure partie dans le groupe d'âge des 35 à 54 ans. Un certain nombre de facteurs peuvent rendre compte plus ou moins adéquatement du fait que l'agriculture à temps plein attire plus de personnes que l'agriculture à temps partiel au Québec. On peut toutefois faire nôtres les explications de l'U-

nion des producteurs agricoles qui déclarait dans son mémoire de 1998 dans le cadre de la Conférence sur le développement économique de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois : il est vrai de dire que le revenu agricole est mieux stabilisé au Québec étant donné l'ASRA [Assurance stabilisation du revenu agricole] et la présence plus grande au Québec des systèmes de mise en marché collective et de la gestion de l'offre. C'est peut-être [entre autres] en raison de cette meilleure politique de revenu agricole qu'on observe que c'est au Québec, et par une bonne marge d'avance sur les autres provinces, que les producteurs font de la production agricole une occupation à plein temps.



Les contrats territoriaux d'exploitations (CTE)

Constituant l'un des volets essentiels de la nouvelle Loi d'orientation agricole en France, le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) est un outil qui vise à aider les agriculteurs dans la mise en œuvre d'un système de production utile à la société, mais dont les résultats ne sont pas tous rémunérés sur le marché, ce qui commande une compensation monétaire de la société. En effet, les volets protection de l'environnement et aménagement du territoire ne sont pas transigés dans un marché où seulement les produits agricoles et les produits agricoles à valeur ajoutée trouvent preneur. Le CTE est un contrat d'une durée de cinq ans dans lequel l'agriculteur se voit accorder un droit de produire et les subventions nécessaires (100 000 francs français, soit 21 505 dollars canadiens) à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat. Comme le souligne un document du ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation de la France (2000), le CTE comprend toujours deux volets, soit un volet socio-économique et un volet environnemental et territorial. Les critères socio-économiques peuvent se caractériser par une démarche de création nette d'emplois, le développement de l'agrotourisme, la mise en place d'activités

favorisant la vitalité du tissu rural, la conversion à l'agriculture biologique, etc. Pour leur part, les critères environnementaux et territoriaux peuvent prendre différentes formes dont l'entretien des zones en voie d'abandon, la mise en valeur de bâtiments agricoles, la protection d'espèces fragiles, la gestion de l'irrigation, la gestion raisonnée des intrants, etc.

Les CTE peuvent prendre de multiples formes en s'adaptant soit à une filière agricole (lait, bovins, porcs, etc.), soit à un produit du terroir (vin, fromage, etc.), soit encore à un label (par exemple les produits d'appellation contrôlée). Il peut aussi se moduler en fonction du cycle de la ferme et des besoins liés à la transmission de cette dernière. Dans ce cas, trois types de CTE sont repérables : 1) le CTE-installation progressive, qui s'adresse aux jeunes de 21 à 35 ans qui souhaitent s'installer sur une exploitation qui n'est pas détenue par un membre de la famille ou encore une exploitation familiale qui a besoin d'être modernisée ;

Le CTE est un contrat d'une durée de cinq ans dans lequel l'agriculteur se voit accorder un droit de produire et les subventions nécessaires (100 000 francs français, soit 21 505 dollars canadiens) à l'atteinte des objectifs définis dans le contrat.



(Suite page 4)

La prime à l'établissement : le Québec se démarque

La Financière agricole du Québec offre trois programmes qui facilitent l'établissement des jeunes en agriculture et le transfert de la ferme, soit la prime à l'établissement, le prêt à taux réduit et la formule vendeur-prêteur. Nous aborderons dans ce numéro les aspects liés à la prime à l'établissement. La prime à l'établissement est unique au Canada. En effet, seul le Québec offre une aide dans le genre. En cela, la province aborde ce type d'aide un peu à la manière européenne où plusieurs pays offrent une aide à l'établissement. L'aide à l'établissement n'est pas nouvelle au Québec car en 1961, un programme de remise de capital dans le cadre de la loi sur l'amélioration des fermes existait déjà. Dans le cadre de cette loi, un jeune qui s'installait pouvait obtenir une remise de capital de 3 000 dollars. En 1969, on assiste à une modification de la forme d'aide apportée alors que dorénavant 4 000 dollars sont donnés sous forme de prime à l'établissement. Cette prime passera à 8 000 dollars en 1978. En 1982, une loi favorisant l'établissement des jeunes en agriculture est votée et on modifie l'aide qui leur est destinée. La prime à l'établissement demeure à 8 000 dollars, mais les jeunes agriculteurs peuvent choisir de se tourner plutôt vers un prêt de 50 000 dollars sans intérêt pendant cinq ans. En 1986, la prime passe à 15 000 dollars et il est dorénavant possible de faire quatre demandes différentes sur une même exploitation. En 1988 apparaît, pour la première fois, une bonification de l'aide en fonction de la formation de la personne. Pour ceux et celles qui possèdent un diplôme d'études collégiales en agriculture (DEC agricole), un abattement de

4 % sur le taux d'intérêt en vigueur est offert ; pour ceux et celles qui possèdent un autre diplôme que le DEC agricole, cet abattement se chiffre à 2 %. Mais l'aide demeure possible pour les jeunes qui s'établissent sans avoir de diplôme. C'est en 1990 que, pour la première fois, la prime à l'établissement est liée à l'obtention d'un diplôme de niveau secondaire (DES) et, en 1994, le diplôme minimal sera le diplôme d'études secondaires professionnelles en agriculture (DEP agricole). Ceux et celles qui ont le DEP agricole se voient accorder une prime de 10 000 dollars et ceux et celles qui ont un DEC agricole obtiennent 15 000 dollars. L'année suivante, la prime sera augmentée à 20 000 dollars pour les détenteurs d'un DEC agricole. Enfin, en 1999, la prime sera haussée à 20 000 dollars pour les détenteurs d'un DEP agricole et à 30 000 dollars pour les détenteurs d'un DEC agricole. En somme, dans le temps, la prime à l'établissement a été octroyée en fonction de critères de plus en plus sévères quant au niveau de formation des jeunes demandeurs. À défaut de recherches qui viendraient confirmer un effet à la hausse sur le niveau de formation de la relève qui obtient la subvention à l'établissement, on ne peut pas dire si, dans les faits, la hausse effective du niveau de scolarité des jeunes demandeurs est liée aux exigences de la prime à l'établissement. Cependant, on peut observer qu'en 1990, la scolarité moyenne des demandeurs pour la prime à l'établissement était de 11,4 ans ; au tournant de l'an 2000, cette moyenne s'élevait à 14 ans.

À défaut de recherches qui viendraient confirmer un effet à la hausse sur le niveau de formation de la relève qui obtient la subvention à l'établissement, on ne peut pas dire si, dans les faits, la hausse effective du niveau de scolarité des jeunes demandeurs est liée aux exigences de la prime à l'établissement.



Équipe de rédaction :

Raymond Levallois
Diane Parent
Jean-Philippe Perrier
Jacques Tondreau

Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-2480
Messagerie : Jacques.Tondreau@agl.ulaval.ca

Une équipe à votre service

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.AGRIGESTION.CA/](http://www.agrigestion.ca/)

Vous avez des commentaires ou des témoignages à nous livrer, n'hésitez pas et laissez-nous un message sur notre site WEB.

Agri-Gestion Laval, un groupe de recherche et d'extension de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, existe depuis plus de 25 ans. Chaque membre de l'équipe est un professionnel du secteur de l'agriculture ou de l'informatique. Agri-Gestion offre une variété de produits et de services de qualité qui s'adressent aussi bien aux agriculteurs qu'aux conseillers agricoles.

Sa mission principale est de contribuer au développement de la gestion agricole au Québec. Les recherches, les services adaptés aux besoins et la conception d'outils informatisés de gestion visent à amener les agriculteurs à gérer plus efficacement leur entreprise.

Pour mener à bien sa mission, Agri-Gestion Laval collabore avec des intervenants du milieu : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les syndicats de gestion, l'Union des Producteurs Agricoles, les clubs agroenvironnementaux, ainsi que bien d'autres.

Les images incluses dans ce numéro d'Info-Transfert sont une gracieuseté du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les contrats territoriaux d'exploitation (suite)

2) le CTE-installation tardive qui s'adresse aux personnes de 40 ans et plus qui, après avoir bifurqué sur le plan professionnel et qui ne peuvent bénéficier des aides à l'installation, choisissent de faire une carrière en agriculture ; 3) le CTE-transmission qui s'adresse à un exploitant bien établi qui souhaite transmettre sa ferme et qui n'a pas encore trouvé un successeur. Dans le cadre de ce CTE, l'exploitant doit s'engager à maintenir un système de production en bon état (c'est-à-dire productif) et à trouver le plus tôt possible un candidat à la reprise de la ferme en s'inscrivant à un répertoire départemental d'installation et en parrainant un ou plusieurs jeunes qui pourraient être intéressés à reprendre l'exploitation.

Deux modes de financement sont prévus dans le cadre des CTE. Le premier mode se rapporte aux dépenses à caractère socio-économique ou environnemental. Ce sont

100 000 francs (21 505 dollars canadiens) qui sont alloués dans ce cadre. Le second mode renvoie aux engagements agro-environnementaux, c'est-à-dire le maintien ou l'amélioration de certaines pratiques. Dans le cadre du second mode de financement, les montants varient en fonction de la superficie de la ferme ou encore selon des règles favorables aux petites et moyennes exploitations agricoles. Ces montants peuvent être bonifiés si le CTE permet une création nette d'emploi. Les autorités locales peuvent juger le projet de CTE utile à la région ou la localité et fournir des sommes supplémentaires à sa réalisation. Depuis la mise en place des CTE, en 1999, au-delà de 10 000 contrats ont été conclus en date du 25 mai 2001. Les régions les plus avancées à ce chapitre sont Midi-Pyrénées (1936), Rhône-Alpes (1139), Pays de Loire (897), Aquitaine (788), Poitou-Charentes (628) et Centre (626).

